

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 282-08-1913 du 9 août 1913, promulguant

n° 282-08-1913

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 août 1913

Numéro JO
n° 202 du 31/08/1913

Date du numéro
31 août 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 19 juin 1913 portant classement de la Station thermale de Korbous (Tunisie)

Vu la circulaire ministérielle du 2 juillet 1913, n° 11, prescrivant l'insertion du décret précité aux Publications Officielles des Colonies ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, —. Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 9 juin 1913 portant classement de la station thermale de Korbous (Tunisie). Art. 2. — Le présent arrêté, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

A. BONHOURE.